



CREER VOTRE ENTREPRISE EN 2025

# Le guide essentiel pour réussir



## **PREAMBULE**

Ce livre blanc est publié dans un contexte particulier : celui de l'attente de la promulgation officielle de la Loi de Finances 2025. Il est important de noter que des modifications pourraient être introduites une fois la loi adoptée. Ces changements pourraient impacter certaines informations ou recommandations présentées dans cette publication.

Nous vous encourageons à suivre attentivement les évolutions législatives et à vous référer à des mises à jour pour adapter vos décisions fiscales et stratégiques en conséquence.

## PARTIE 1

# Peaufiner son projet

**Entreprendre fait rêver plus d'un**, mais concrétiser une idée en entreprise nécessite bien plus qu'une simple vision.

En effet, l'aventure entrepreneuriale requiert une **vision claire** et des étapes structurées pour **assurer la viabilité d'un projet**. Les idées innovantes ne sont que le point de départ.

**Comment transformer sa vision en réalité ?** Cela demande une planification minutieuse et une compréhension profonde de la création d'entreprise. En ce sens, il faut naviguer avec stratégie en prenant en compte diverses étapes pour faire de son idée une entreprise florissante.

LES INFORMATIONS FOURNIES SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LA SOCIÉTÉ NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE EN CAS D'ERREUR OU D'OMISSION.

## FAIRE UNE ÉTUDE DE MARCHÉ

Un **projet de création d'entreprise** réussi doit s'appuyer sur une étude de marché solide afin de limiter au maximum les risques.

Celle-ci vise à **analyser la faisabilité et la viabilité du projet**.



L'analyse du marché vous aide à **connaître vos principaux concurrents** et à cerner les attentes de vos prospects (clients potentiels). Elle permet de **récolter plusieurs informations sur un marché donné**.

Voici les démarches nécessaires pour **réaliser une étude de marché** :

### ④ **Comprenez le Marché souhaité :**

Cela implique **d'analyser l'offre** (votre produit ou service), la demande (vos clients potentiels), **l'environnement** (lieu géographique, tendances, concurrents, législation), et **votre stratégie commerciale** (canaux de distribution, marketing).

Utilisez des enquêtes de terrain, des questionnaires, et des recherches sur internet pour **collecter des données pertinentes**.

### ④ **Réalisez une l'Étude :**

Vous pouvez effectuer l'étude de marché **vous-même ou faire appel à un professionnel**. Dans les deux cas, une **participation active est essentielle**.

Toutes les activités professionnelles ne sont pas accessibles au grand public, car certaines d'entre elles sont **réglementées**.

Celles-ci sont **soumises à des conditions d'exercice ou d'exploitation** : diplôme, conditions financières, agrément de l'établissement, expérience professionnelle.



### ⦿ Analysez votre produit ou service proposé :

Évaluez votre produit ou service en termes de **valeur ajoutée**, de besoin auquel il répond, et de sa **perception par les consommateurs**.

### ⦿ Analysez la Demande potentiel :

Identifiez vos **futurs clients** en termes de localisation, d'âge, de sexe, d'habitudes, de problèmes rencontrés.

### ⦿ Analysez l'Environnement :

Étudiez les **tendances du marché**, identifiez vos principaux concurrents, et considérez les facteurs externes qui peuvent influencer votre marché (événements, environnement technologique, législation, impacts écologiques).

### ⦿ Planifiez votre stratégie Commerciale :

Définissez **comment vous allez vendre votre produit ou service**, y compris la promotion, les tarifs, les fournisseurs, les canaux de distribution, et la relation client.



## CRÉER SON BUSINESS PLAN



La concrétisation de votre projet passe par l'**élaboration d'un dossier qui inclut la présentation de l'activité envisagée**.

On parle communément de Business Plan.

Cet outil incontournable vous permet d'**évaluer le chiffre d'affaires potentiel de votre entreprise**. Il vous aide donc à estimer les bénéfices que votre projet peut vous rapporter **sur 3 à 5 ans**.

Concrètement, le Business Plan est nécessaire pour **mesurer le niveau d'aboutissement et la maturité de votre projet**. C'est un excellent moyen de convaincre vos différents interlocuteurs :

- Vos investisseurs potentiels (les banques notamment) ;
- Vos partenaires ;
- Vos fournisseurs ;
- Vos proches.



Les banques sont plus susceptibles de financer un **projet lucratif et rentable qui s'appuie sur un Business Plan solide**. Encore faut-il savoir comment le monter.

En principe, il n'y a pas de règle définitive ni de modèle défini pour créer un Business Plan. Néanmoins, il doit **présenter les informations clés relatives au projet** de manière très structurée.

- **Analyse du marché** : vous devez être capable d'expliquer à vos interlocuteurs quel est le marché sur lequel vous souhaitez vous lancer et comment il peut être bénéfique pour votre future entreprise.
- **Description du produit ou du service** : elle comprend la présentation du Business Model de votre entreprise. Qu'est-ce qu'elle vend ? Qui sont les cibles ? Pour quel profit ?

- **Budget prévisionnel** : il intègre toutes les prévisions financières indispensables au bon fonctionnement de l'entreprise ainsi qu'un compte de résultat prévisionnel. Vous devez estimer le chiffre d'affaires et les charges totales potentiels sur 3-5 ans.
- **Présentation de l'équipe dirigeante** : en tant que porteur de projet, démontrez dans cette partie que vous avez les qualités requises en matière de gestion d'équipe. Indiquez les différents membres fondateurs de l'entreprise avec leurs expériences et compétences respectives.



## À RETENIR :

Le Business Plan doit être **réalisé avant même la création de l'entreprise**. Vous devez ensuite **le mettre à jour régulièrement** en fonction des évolutions des ressources et du marché.

Concrètement, un **Business Plan réussi** doit être :

- **Concis** : allez à l'essentiel ;
- **Concret** : utilisez des chiffres pour appuyer vos idées ;
- **Fiable** : présentez des données réalistes ;
- **Structuré** : organisez les différents éléments pour faciliter la lecture.



## PARTIE 2

# Les étapes de la création d'entreprise

### CHOISIR LE STATUT JURIDIQUE POUR SON ENTREPRISE

Le choix du statut ou de la forme juridique de votre entreprise est déterminant et **doit se faire assez tôt** pour l'intégrer dans votre business plan.

De nombreux **paramètres** doivent être pris en compte pour déterminer la **forme sociale la plus adaptée** à votre entreprise tels que :

- Le nombre d'actionnaires ou d'associés ;
- Le capital nécessaire pour démarrer l'activité ;
- Le choix du régime d'imposition et social ;
- Le statut social du dirigeant...





Voici quelques conseils utiles sur la manière de **définir efficacement le statut de votre entreprise** :

### ➔ Déterminer la nature de votre projet

Pour trouver la forme juridique adaptée à votre activité, commencez par **déterminer la nature de votre projet** : libérale, artisanale ou commerciale. Cette démarche est importante, sachant que **certains statuts ne sont pas compatibles à certaines activités**.

- **Activité libérale** : le travail intellectuel est dominant ;
- **Activité artisanale** : le travail est essentiellement manuel ;
- **Activité commerciale** : achat de bien pour la revente (commerce de détail ou de gros), pour des prestations de service (restauration, hôtellerie, service de transports...), activités industrielles.

### ➔ Exercer sous forme individuelle (EI ou micro-entreprise)

L'exercice sous forme individuelle, que ce soit en tant qu'EI au réel ou micro-entreprise, **offre une voie entrepreneuriale flexible**.

Le statut révisé de l'entrepreneur individuel institue une **séparation entre les biens professionnels et personnels**.

Dans ce cadre, en cas de dettes contractées par l'Entreprise Individuelle, seuls les actifs professionnels peuvent être ciblés par les créanciers. Le patrimoine personnel de l'entrepreneur est donc sauvegardé, offrant une sécurité financière supplémentaire.

Cette modification du statut représente une évolution significative, car elle **réduit le risque financier pour l'entrepreneur**, alignant ainsi davantage le statut de l'entreprise individuelle avec celui des sociétés en termes de protection du patrimoine personne.

## ➤ La micro-entreprise



Elle **simplifie la gestion administrative** et fiscale pour les petites activités.

Elle est idéale pour les entrepreneurs souhaitant lancer leur entreprise avec une **gestion simplifiée** et une **flexibilité accrue**.

Pour bénéficier du régime de la micro-entreprise, **l'entreprise doit respecter des plafonds de chiffre d'affaires annuel**. Ces plafonds varient en fonction de l'activité de l'entreprise (vente de marchandises, prestations de services, etc.).



Pour 2023, 2024 et 2025, les plafonds en vigueur sont les suivants :

- **188 700 € pour l'achat / vente de marchandises**, de denrées à emporter ou à consommer sur place ou de fourniture de logement tel que le tourisme classé et chambre d'hôtes (sauf meublé qui relève du seuil de 77 700 €)
- **77 700 € pour les prestations de services** relevant de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou des bénéfices non commerciaux (BNC) et les professions libérales non réglementées ou relevant de la Cipav pour leur assurance retraite.

Les **cotisations sociales** sont également **calculées de manière simplifiée**, en fonction du chiffre d'affaires.

Depuis octobre 2022, les taux applicables sont :

- **12,3 %** pour les activités d'achat-vente de marchandises (BIC)
- **21,2 %** pour les prestations de services commerciales ou artisanales (BIC)
- **21,1 %** pour les autres prestations de services et les professions libérales affiliées au régime général pour leur retraite (BNC)
- **21,2 %** pour les activités libérales affiliées à la Cipav

En général, **l'ouverture d'un compte bancaire spécifiquement** destiné à l'activité professionnelle n'est pas requise pour les micro-entreprises.

Toutefois, **cette démarche devient impérative si le chiffre d'affaires annuel dépasse 10 000 € sur deux années consécutives.**



## → Exercer sous forme sociétaire

Lorsque **vous envisagez de créer une entreprise**, l'une des décisions cruciales est le choix du statut juridique. Opter pour l'exercice sous forme sociétaire **implique la création d'une entité distincte**, dénommé au nom de la société.

Voici les **principales formes de société qui s'offrent à vous**.

### ⤷ La Société Anonyme (SA)

La Société Anonyme (SA) est une autre forme juridique d'entreprise, adaptée principalement aux grandes entreprises. **Voici ses avantages et inconvénients :**

#### Avantages de la SA :

- **Capacité de Lever des Fonds Importants** : Adaptée pour les grandes levées de fonds, notamment via l'émission d'actions.
- **Responsabilité Limitée** : La responsabilité des actionnaires est limitée à leur apport en capital.
- **Crédibilité et Prestige** : La SA est souvent perçue comme plus prestigieuse, surtout pour les grandes entreprises.
- **Gouvernance Structurée** : La SA a une structure de gouvernance bien définie avec un conseil d'administration ou de surveillance.



## Inconvénients de la SA :

- **Complexité et Coût de Création** : Sa création est plus complexe et coûteuse que pour d'autres formes juridiques.
- **Gestion Plus Rigide** : Moins de souplesse dans la prise de décision et la gestion au quotidien.
- **Obligations Réglementaires** : Plus de contraintes réglementaires et de transparence, notamment pour les SA cotées en bourse.
- **Implication des Actionnaires** : Les actionnaires peuvent avoir moins de contrôle direct sur la gestion.

La SA est donc particulièrement **adaptée aux projets d'envergure** nécessitant des investissements importants et une **structure de gouvernance formalisée**.

### ⤷ Sociétés par Actions simplifiée

La SAS, ou Société par Actions Simplifiée, est une **forme juridique d'entreprise populaire**. En 2022, les Sociétés par Actions Simplifiées (SAS) représentaient **près de 65 % du total des créations d'entreprises en France**.

Les **avantages et inconvénients** de cette option sont résumés ci-après :

## Avantages de la SAS :

- **Souplesse de Fonctionnement** : La SAS offre une grande liberté dans la rédaction des statuts, permettant ainsi une organisation interne très flexible.

- **Responsabilité Limitée** : Comme pour la SARL, les actionnaires de la SAS ne sont responsables des dettes qu'à concurrence de leurs apports.
- **Dirigeants Salariés** : Les présidents et dirigeants de SAS bénéficient du statut de salarié, ce qui leur confère une protection sociale plus avantageuse que celle des TNS.



- **Attrait pour les Investisseurs** : La structure par actions de la SAS est souvent plus attractive pour les investisseurs, facilitant les levées de fonds.
- **Transmission Simplifiée** : Le montant des droits d'enregistrement lors d'une cession d'actions en SAS est réduit par rapport à SARL (0.1 % contre 3 % en SARL)

### Inconvénients de la SAS :

- **Complexité et Coûts de Création** : La rédaction des statuts peut être complexe et nécessite souvent l'assistance d'un professionnel, engendrant des coûts supplémentaires.
- **Obligations Comptables** : Les obligations comptables et de publication des comptes annuels sont plus lourdes que pour les entreprises individuelles
- **Régime Fiscal** : Par défaut, la SAS est imposée à l'impôt sur les sociétés, ce qui peut être moins avantageux pour les petites entreprises. (Option à l'Impôt sur les revenus possible pendant les 5 premières années)
- **Rémunération des Dirigeants** : Les charges sociales sur les rémunérations des dirigeants salariés peuvent être élevées.

La SAS est particulièrement adaptée aux projets d'entreprise nécessitant une **grande flexibilité dans la structure de gouvernance** et attirant des **investissements extérieurs**.

### ⤵ SARL (Société à Responsabilité Limitée) et EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée)

La Société à Responsabilité Limitée (SARL) est une forme juridique très prisée par les entrepreneurs, en particulier pour **les petites et moyennes entreprises**. Elle permet de limiter la responsabilité des associés à leurs apports, **ce qui réduit le risque financier personnel**.

#### Avantages de la SARL :

- **Responsabilité Limitée** : L'un des plus grands avantages est la limitation de la responsabilité financière des associés à leur apport dans le capital social, protégeant ainsi leurs biens personnels.
- **Souplesse de Gestion** : Les SARL offrent une certaine flexibilité en termes de gestion et de prise de décision, surtout si comparées à des sociétés anonymes.
- **Crédibilité Commerciale** : La structure juridique d'une SARL ou EURL peut accroître la crédibilité auprès des partenaires commerciaux, des banques et des clients.
- **Flexibilité Fiscale** : Les SARL peuvent opter pour l'imposition sur le revenu sous certaines conditions, ce qui peut être avantageux dans certaines situations.



## Inconvénients de la SARL :

- **Formalités Administratives** : La création d'une SARL ou EURL implique des démarches administratives plus lourdes que pour une entreprise individuelle.
- **Coûts de Fonctionnement** : Les obligations comptables et les frais de gestion sont généralement plus élevés que pour une entreprise individuelle.
- **Imposition Potentiellement Plus Élevée** : Si l'entreprise réalise des bénéfices importants, le régime de l'impôt sur les sociétés peut s'avérer moins avantageux que celui de l'impôt sur le revenu.

Les gérants majoritaires de SARL, EURL seront **affiliés au régime des Travailleurs Non-Salariés (TNS)**.

## Avantages de la TNS :

- **Régime Fiscal Avantageux** : Souvent, les TNS bénéficient de régimes fiscaux plus avantageux, avec des possibilités de déductions fiscales spécifiques.
- **Moindres Cotisations Sociales** : Les cotisations sociales peuvent être inférieures à celles des salariés, surtout au début de l'activité.
- **Possibilité de Choix du Régime de Retraite** : Certains TNS ont la possibilité de choisir leur régime de retraite, offrant une certaine flexibilité dans la planification de leur avenir.





## Inconvénients de la TNS :

- **Risque Financier Personnel** : Les TNS sont souvent personnellement responsables des dettes de leur entreprise, ce qui peut impliquer un risque financier plus élevé.
- **Protection Sociale Limitée** : Le régime de protection sociale est généralement moins complet que celui des salariés, notamment en matière de santé, d'assurance chômage et de retraite.
- **Absence de Garanties Salariales** : Les TNS n'ont pas droit aux congés payés, aux indemnités de licenciement ou aux heures supplémentaires.

## ➤ La Société en Commandite par Actions (SCA)

La Société en Commandite par Actions (SCA) est une forme juridique moins courante en France, combinant des éléments des sociétés de personnes et des sociétés de capitaux.

Voici ses **avantages et inconvénients** :

## Avantages de la SCA :

- **Flexibilité de Gestion** : Elle offre une certaine souplesse dans la gestion, grâce à la distinction entre commandités (gérants) et commanditaires (investisseurs).
- **Responsabilité Limitée pour les Commanditaires** : Les investisseurs ont une responsabilité limitée à leur apport en capital.
- **Attrait pour les Investisseurs** : Peut-être attrayante pour les investisseurs qui souhaitent limiter leur responsabilité tout en participant au capital.



## Inconvénients de la SCA :

- **Responsabilité Illimitée pour les Commandités** : Les gérants ont une responsabilité illimitée et solidaire, ce qui peut représenter un risque financier important.
- **Complexité Juridique** : La structure mixte de la SCA peut rendre sa compréhension et sa gestion plus complexes.
- **Moins Répandue** : Moins courante que d'autres formes juridiques, ce qui peut limiter l'accès à certaines ressources ou conseils.

La SCA est donc une option pour les entreprises cherchant à **attirer des investisseurs sans les impliquer dans la gestion quotidienne**, tout en ayant des gérants disposés à **assumer une responsabilité illimitée**.



## À RETENIR :

En choisissant la **forme de société qui correspond le mieux à vos objectifs** et à votre vision à long terme, vous créez les **bases solides pour le succès de votre entreprise**.

### → Le choix du capital social

Pour exercer en tant que société, il est nécessaire de **déposer un capital social**, à la différence de l'entreprise individuelle qui n'impose pas cette exigence.

Cette première étape de la constitution de votre société constitue la **base sur laquelle repose le développement de votre entreprise**.



Le capital social représente **les ressources financières à la disposition de votre société** pour financer son lancement et son développement. Il est **constitué par les apports des associés**. On distingue **trois types d'apports** :

- **Les apports en numéraire** : ce sont des sommes d'argent que les associés investissent directement dans la société.
- **Les apports en nature** : ils concernent des biens corporels, tels qu'un local immobilier, des machines, ou d'autres actifs matériels, qui deviennent la propriété de la société.
- **Les apports en industrie** : ils consistent en un savoir-faire spécifique ou un carnet d'adresses que l'associé met à disposition de la société.

En contrepartie de leurs apports, les associés reçoivent des **titres sociaux correspondant à la valeur de leur contribution**, tels que les parts sociales ou les actions.

Le choix du type d'apports et du montant du capital social revêt une grande importance, car il **détermine les ressources initiales de votre entreprise**.



Voici les exigences en termes de capital minimum :

Forme juridique	Capital Minimum Requis
SARL / EURL	Pas de minimum légal
SAS/SASU	Pas de minimum légal
Société Anonyme (SA)	37 000 euros
Société en Commandite par Actions (SCA)	37 000 euros
Entreprise Individuelle	Aucun capital requis

**Vous hésitez sur la structure juridique à choisir pour votre entreprise ? Ne vous inquiétez pas !**

Notre équipe d'experts est là pour vous guider dans la sélection de la forme juridique qui correspondra parfaitement à vos besoins.

Nous vous fournirons les conseils personnalisés et l'expertise nécessaires pour faire le choix le plus judicieux.

**Contactez-nous dès aujourd'hui pour un accompagnement sur mesure !**



**VOTRE EXPERT-COMPTABLE  
PROCHE DE VOUS**

Tél : 01 46 07 35 15

Email : [contact@monsieur-compta.fr](mailto:contact@monsieur-compta.fr)

[www.monsieur-compta.fr](http://www.monsieur-compta.fr) 

# TROUVER DU FINANCEMENT

Lancer une entreprise exige une ressource essentielle : le financement. Dès le départ, **diverses dépenses nécessitent une source de fonds solide** : achat de matériel, location de local commercial, embauche de personnel, etc.

Bien que le prêt bancaire soit l'option la plus classique pour obtenir un financement, il existe un **éventail de solutions pour répondre aux besoins variés des entrepreneurs**.



## ➤ Pour une création d'entreprise

Financement	Conditions	Montant
Le prêt d'honneur	Financement sans intérêt (Prêt à taux zéro) ni garantie destinée aux entrepreneurs pour soutenir leur projet.	Entre 10 000 € et 50 000 €
La garantie BPI France	Financement qui couvre une partie des prêts accordés par les banques pour réduire leur risque.	40 à 70 % du crédit bancaire
Le crédit solidaire	S'adresse aux personnes exclues du système bancaire traditionnel, offrant des microcrédits pour des projets personnels ou professionnels.	< 10 000 €
Le crowdfunding	Financement participatif	Illimité
ARCE	Aide à la Reprise et à la Création d'Entreprise qui permet de recevoir 60 % sous forme de capital (correspondant aux droits ARE)	
Investisseurs	Ils financent des projets en échange d'une participation des bénéfices ou d'une plus-value future.	Illimité

## ➤ Pour une start-up innovante

Plusieurs aides spécifiques existent pour **financer la création d'entreprises** opérant dans le domaine des nouvelles technologies.

### ➔ Le choix du capital social

Parmi les plus courants :

- **La bourse French Tech** : elle offre des montants pouvant atteindre 30 000 € ;
- **L'i-Lab** : ce concours récompense les projets innovants avec des subventions jusqu'à 600 000 € ;
- **Le programme PM'up** : il est réservé aux PME d'Île-de-France et permet d'obtenir jusqu'à 250 000 €.

### ➔ Le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI)

La JEI est un **statut fiscal spécifique en France**, conçu pour encourager la recherche et le développement (R&D) dans les petites et moyennes entreprises (PME).

Le statut de JEI **offre de nombreux avantages** tels que :

- Exonération de la contribution économique territoriale ;
- Des cotisations sociales réduites pendant une période déterminée.

Ce statut est **particulièrement attractif pour les startups et les entreprises en phase de démarrage** axées sur l'innovation, car il permet de réduire considérablement les coûts liés à la R&D et d'améliorer la viabilité financière à un stade crucial de leur développement.



La Loi de Finances pour 2024 (PLF24) concernant le statut de la Jeune Entreprise Innovante (JEI) à apporter des modifications:

- **Suppression de l'Exonération d'Impôt sur les Bénéfices :** Suppression du mécanisme d'exonération d'impôt sur les bénéfices pour les sociétés créées à partir du 1er janvier 2024.
- **Création de la Jeune Entreprise Innovante de Croissance (JEIC) :** Cette nouvelle catégorie a été introduite, visant les entreprises qui consacrent entre 5 et 10% de leurs charges fiscalement déductibles. Cette mesure est entrée en vigueur le 1er janvier 2024

Pour prétendre à la qualification de JEIC, les entreprises doivent, outre réaliser des dépenses de R&D comprises entre 5% et 15 % de leurs charges totales, satisfaire à **des indicateurs de performance économique** dont les modalités sont précisées par le décret n° 2024-464 du 24 mai 2024, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Notre cabinet est en mesure de vous offrir un service de recherche de financements adaptés à votre secteur d'activité. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.



**VOTRE EXPERT-COMPTABLE  
PROCHE DE VOUS**

Tél : 01 46 07 35 15  
Email : [contact@monsieur-compta.fr](mailto:contact@monsieur-compta.fr)  
[www.monsieur-compta.fr](http://www.monsieur-compta.fr)



# LA RÉALISATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Vous avez soigneusement élaboré votre projet et êtes maintenant **prêt à franchir le pas** ! Il est temps de passer à la création de votre entreprise et d'**accomplir les formalités sociétaires et administratives nécessaires**.

## ➤ La constitution de la société

### ➔ Dépôt du capital

Les fonds apportés par les associés doivent être déposés sur un compte bancaire au nom de la société avant l'immatriculation, et ce compte reste inutilisable jusqu'à que la création de la société soit effective. Le capital social varie en fonction du type de société. (Voir page précédente)



## BON À SAVOIR :

Les associés peuvent **échelonner le versement des apports en numéraire sur cinq ans après la création de la société**.

Cependant, pour les **SARL et EURL**, au moins 20 % du montant total doit être versé dès leur création, tandis que pour les **SA et SAS/SASU**, ce montant est fixé à 50 %.

Cette réglementation permet une flexibilité dans le financement initial de la société.



## ➤ Identification de la société

Chaque entreprise possède son identité propre, définie par une dénomination sociale et une adresse.

Dès son immatriculation, elle acquiert un **numéro SIREN**, qui est un identifiant officiel attestant de son existence juridique.

### ➔ Choix de la dénomination sociale

Le choix de la dénomination sociale est une **étape cruciale dans la création d'une entreprise**. Voici quelques points à prendre en compte :

- La **dénomination sociale est le nom sous lequel l'entreprise sera identifiée** : sur ses factures, sur internet ou dans ses relations commerciales.
- Elle ne doit pas être nuisible ou contraire aux bonnes mœurs.
- Assurez-vous qu'elle ne soit pas déjà utilisée par une autre entreprise. Vous pouvez vérifier la disponibilité d'un nom sur le site de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).



## BON À SAVOIR :

La **dénomination sociale et le nom commercial d'une entreprise** représentent deux concepts distincts :

- **Dénomination Sociale** : C'est le nom officiel de l'entreprise, utilisé dans tous les documents juridiques, administratifs et légaux. Il figure sur le registre du commerce, les statuts de l'entreprise, les contrats, les factures, et est utilisé pour identifier l'entreprise dans les relations juridiques et administratives. La dénomination sociale est unique à chaque entreprise et reste inchangée.

- **Nom Commercial** : Il s'agit du nom sous lequel l'entreprise est connue du public. Le nom commercial peut être différent de la dénomination sociale et est souvent utilisé à des fins marketing et commerciales. Il peut être modifié plus facilement que la dénomination sociale et n'est pas nécessairement unique.

Le nom commercial vise à créer une image de marque et à faciliter la reconnaissance de l'entreprise par les consommateurs.



## → Domiciliation de l'entreprise

Le choix de l'adresse administrative officielle pour la société revêt une importance capitale.

Cette adresse peut être :

- L'adresse du local commercial ;
- Une pépinière d'entreprise ;
- Un incubateur (pour les startups) ;
- L'adresse personnelle du gérant ;
- Une adresse de domiciliation commerciale,



Le choix de la domiciliation dépend des besoins spécifiques de votre entreprise et peut **avoir un impact sur sa visibilité et son fonctionnement.**

## > La rédaction des statuts

La rédaction des statuts d'entreprise est une étape cruciale qui requiert une attention particulière. Ces documents **définissent les règles et les détails essentiels relatifs à la société, engageant ainsi les associés.**

## ➔ Le contenu du statut

Voici les éléments clés à inclure dans les statuts :

- **Forme juridique** : il est nécessaire de préciser la forme juridique choisie pour la société, par exemple SARL, SAS, SA, etc.
- **Dénomination sociale** : le nom officiel de la société.
- **Siège social** : l'adresse administrative principale de la société.
- **Capital social** : le montant du capital social, c'est-à-dire les ressources financières initiales.
- **Objet social** : la nature des activités que la société exerce doit être définie de manière précise.

Une fois rédigés, **les statuts doivent être déposés auprès de l'administration compétente** et faire l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales, moyennant des frais qui s'élèvent généralement entre **100 et 200 €**.

## ⊙ La création d'un compte bancaire professionnel

Lorsque vous créez une société, il est impératif d'**ouvrir un compte bancaire professionnel** pour recevoir le capital social de l'entreprise.

Toutefois, il existe une exception pour les entreprises individuelles. **Le créateur d'une entreprise individuelle** peut utiliser son compte personnel pour les transactions liées à son activité. Cependant, il est **obligé d'ouvrir un compte bancaire professionnel lorsque le chiffre d'affaires annuel dépasse 10 000 € sur deux années consécutives**.

## ⊙ Immatriculation

L'immatriculation marque la naissance officielle de votre société. Il convient de remplir les formalités de création sur le Guichet des formalités des entreprises (Guichet unique), en y joignant les documents nécessaires.

## Pour la création d'une société, il faudra joindre les documents suivants :



- Les statuts de la société
- Une attestation de dépôt du capital social.
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et attestation de filiation
- Copie d'une pièce officielle d'identité du dirigeant
- Justificatif de domiciliation
- Une attestation de parution dans un journal d'annonces légales. Cette annonce doit contenir des informations obligatoires telles que la forme juridique, le capital social, l'objet social et l'identité du dirigeant.
- En cas d'activité réglementée, des documents spécifiques démontrant l'aptitude à exercer cette activité, tels que des diplômes ou des autorisations administratives.

Après validation de votre dossier, vous recevrez votre Extrait-Kbis. Il vous suffira de le transmettre à votre banque pour débloquer votre compte professionnel.



## POURQUOI CHOISIR NOTRE CABINET POUR LA CRÉATION ET LA GESTION DE VOTRE ENTREPRISE ?

Nous proposons un **service complet de A à Z** pour les formalités de la création d'entreprise. En choisissant notre cabinet pour **démarrer et gérer votre entreprise**, vous optez pour un partenaire dévoué et fiable, entièrement investi dans le succès de votre projet.

**Notre équipe, dynamique et à l'écoute, est toujours disponible pour répondre à vos besoins**, garantissant ainsi des prises de décision rapides et éclairées.

**Chaque client est considéré comme unique chez nous** ; nous prêtons une oreille attentive à vos récits, vos idées et vos inquiétudes, afin de développer ensemble une stratégie personnalisée et efficace.

**Monsieur Compta est un cabinet qui évolue à l'ère du numérique. Notre cabinet met à votre disposition des solutions digitales à la fois simples et intuitives.**

Ces outils sont conçus pour faciliter votre gestion quotidienne et vous faire économiser un temps précieux.

**Libérez-vous des tracas administratifs, et restez zen !**



**VOTRE EXPERT-COMPTABLE  
PROCHE DE VOUS**

*Tél : 01 46 07 35 15*

*Email : [contact@monsieur-compta.fr](mailto:contact@monsieur-compta.fr)*

*[www.monsieur-compta.fr](http://www.monsieur-compta.fr)* 